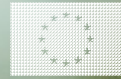


Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen



Destination terrils II

Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen

Destination Terrils II

Mises en récit artistique
du territoire minier transfrontalier
Hauts-de-France - Wallonie

Marché public à publicité libre - Prestation de service

1/3

Ce marché public à publicité libre s'adresse à des artistes de la création contemporaine, belges et français, qui prennent l'espace public comme terrains de jeu et d'actions.

Il a pour objectif de préciser les contours de candidature pour la réalisation d'une « mise en récit » artistique pédestre, née dans le cadre d'un travail de création sur le territoire.

Calendrier prévisionnel du marché public :

- ▲ 04/12/2024 : lancement du marché public
- ▲ 10/01/2025 : clôture du marché public à minuit
- ▲ 01/02/2025 : notification de l'attribution du marché public

« DESTINATION TERRILS II »

Le projet Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen « *Destination terrils II* » vise à renforcer et promouvoir l'attractivité de 15 ensembles de terrils du bassin minier franco-wallon, via le déploiement d'une offre touristique et culturelle transfrontalière innovante. Il s'agit de valoriser, de façon durable et inclusive, le patrimoine industriel, naturel et paysager des terrils et sites miniers jalonnant ce territoire à fort potentiel touristique.

« *Destination terrils II* » s'inscrit dans une logique de capitalisation et d'ouverture du travail mené lors du projet Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen « *Destination terrils* » et est porté par un partenariat riche et diversifié composé :

- ▲ d'acteurs transversaux et multidisciplinaires :
Espace Environnement (BE) (chef de file), Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement Chaîne des Terrils (FR), Ville de La Louvière – Centriissime (BE) ;
- ▲ de naturalistes et/ou gestionnaires de terrils :
Eden62 – Espaces départementaux naturels du Pas-de-Calais (FR), Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (FR), Pôle métropolitain de l'Artois (FR), Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la Province de Hainaut (BE), Charleroi Nature (BE) ;
- ▲ d'opérateurs touristiques :
Office de Tourisme Intercommunal de Cœur d'Ostrevent (FR), Province de Hainaut – Tourisme (BE), Maison du Tourisme de la Région de Mons (BE), Maison du Tourisme du Pays de Charleroi (BE), Mission Bassin Minier (FR) ;
- ▲ d'opérateurs culturels :
Culture Commune – Scène nationale du Bassin minier du Pas-de-Calais (FR), Le Boulon – Centre national des arts de la rue et de l'espace public (FR).

Du Nord de la France jusqu'en Wallonie, les terrils jalonnent le paysage par centaines et témoignent d'un passé commun. Ils confèrent une identité forte à tout un territoire transfrontalier s'étendant des Hauts-de-France au Hainaut et au-delà : de Auchel à Charleroi, en passant par Lens, Douai, Valenciennes, Mons et La Louvière.

DES TERRILS QUI ATTIRENT

Avant tout vestiges d'une histoire industrielle, les terrils ont acquis, au fil du temps, un statut complexe : lieux de loisirs mais aussi de découverte tant pour leur valeur écologique, qu'historique et sociale hors du commun.

Pourtant, rien ne destinait ces géants de pierre, issus d'un dur labeur, celui de nos mineurs, à accueillir un jour du public.

« Ils ne nous auraient jamais cru... Si un jour on leur avait dit que le Bassin minier serait inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco... Si un jour on leur avait dit que les terrils accueilleraient autant de public, pour se promener, se divertir, s'entraîner et qu'ils deviendraient un terrain de jeu pour petits et grands. Si un jour on leur avait dit que ces stériles amassés seraient farouchement gardés et préservés par des naturalistes... » - Office de Tourisme Lens-Liévin.

DES SITES À PROTÉGER

La fréquentation croissante de certains sites emblématiques alerte et soulève plusieurs questions relatives à la capacité d'accueil et à la pérennité de ces sites, reconnus par l'UNESCO depuis 2012.

« Destination Terrils II » a pour volonté d'allier le développement touristique et économique de ce territoire, transfrontalier par essence, à la préservation de l'intégrité et de la patrimonialité des sites afin de garantir un tourisme durable et raisonné.

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICE

« MISES EN RÉCIT »

Il existe aujourd'hui peu d'œuvres écrites dont la clé d'entrée principale soit les terrils ou la trajectoire de mutation de ces anciens bassins charbonniers.

Souvent, l'approche est mémorielle, nostalgique, voire revendicatrice, oubliant tout un pan de leur développement contemporain.

« *Destination terrils II* » vise à mettre en récit l'héritage paysager, les formes urbaines, les nouveaux usages, la reconquête écologique de même que la relation complexe des habitants avec ces territoires, située quelque part entre fierté et rejet, entre cliché et changement de regard.

La compagnie ou les artistes sélectionnés questionneront les représentations du territoire franco-wallon lors de temps de résidences d'artistes *in situ* où la chaîne transfrontalière des terrils deviendra un lieu d'expérimentation artistique, sociale et durable. Les artistes seront invités à associer les populations locales au processus créatif.

Le précédent projet « *Destination terril* » axé davantage sur la gestion environnementale des milieux, s'est ouvert à la culture et au tourisme, en lien avec l'évolution des pratiques. « *Destination terrils II* » invite à la recherche de sens et au développement d'un tourisme local, transfrontalier et durable et soutiendra des formes de récit qui puissent s'inscrire dans des produits touristiques attractifs et durables.

Lors de résidences artistiques de territoire, entre la France et la Belgique (minimum une résidence sur chaque versant), il s'agira pour les artistes d'élaborer des « mises en récit », conçue sous forme de balades, afin de favoriser leur adaptabilité à différents terrils et contextes.

L'objectif est d'expérimenter différents formats de balades, innovants, situés, avec différentes mobilités, prenant appui sur deux champs artistiques, le spectacle vivant et l'espace public, dans une optique de création contemporaine.

Sous la forme de la balade, les « mises en récits » révéleront les sites, les relieront les uns aux autres, renouvelleront le regard en s'appuyant sur les différentes disciplines convoquées tout en intégrant la qualité du parcours : mode de déplacement, accessibilité, durée, dimensions environnementale et touristique et inclusivité (en ouvrant les sites à des publics variés, y compris aux personnes à besoins spécifiques).

OBJET DU MARCHÉ : COMMANDE ARTISTIQUE

La « mise en récit », pour cet appel à projet, devra donner lieu à une balade de nature pédestre, diurne, s'adressant à un large public et respectueuse de l'environnement.

La mise en œuvre de la « mise en récit » devra présenter trois phases qui seront étudiées conjointement.

1/ PRODUCTION DE LA « MISE EN RÉCIT »

- ▲ Résidences en France et en Belgique pour mettre en récit le territoire transfrontalier et créer une balade. La qualité artistique du récit, la singularité de la forme et la prise en compte du contexte territorial seront interrogées : les artistes pourront pour cela s'appuyer sur les ressources proposées par les différents partenaires du projet.
- ▲ La participation citoyenne sera encouragée dès l'écriture.
- ▲ La préservation de l'intégrité écologique, paysagère et patrimoniale de ces milieux sensibles exposés à une hausse de fréquentation sera obligatoirement prise en compte.
- ▲ Les résidences de territoire devront avoir lieu sur au moins deux des quinze ensembles de terrils (cf. ressources), en France et en Belgique pour respecter le caractère transfrontalier du projet.
- ▲ Un minimum de six semaines de résidence sur le territoire est attendu.

2/ LIVRABLES

- ▲ Les arts numériques sont un élément à intégrer en tant que récit partagé de la « mise en récit », disponible pendant ou après la balade, afin d'assurer sa pérennité. Ainsi, la balade devra pouvoir être retranscrite numériquement et artistiquement. Il s'agira de proposer des contenus téléchargeables tels que récits de voyage, feuillets sonores, films documentaires, podcasts ... téléchargeables sur les autres supports numériques de DT2 (ex : visites virtuelles des terrils)

3/ DIFFUSION DE LA « MISE EN RÉCIT » SOUS FORME D'UNE BALADE

- ▲ Cette « mise en récit » produira une balade pédestre qui devra pouvoir être reproduite durant et au-delà de la durée du projet (au minimum six fois durant l'année de sa création, entre le 01/07/2025 et le 30/06/2026), sur différents sites miniers français et belges du projet « *Destination terrils II* ». Le coût de la diffusion fait l'objet d'une enveloppe distincte du présent appel à projet.
- ▲ Cette création a vocation à entrer dans le répertoire de diffusion de la compagnie.
- ▲ Le coût de cession et les conditions techniques de diffusion devront être envisagées dès la réflexion du projet ; le coût de cession devra être estimé dans une optique de reproductibilité des balades par des partenaires variés (collectivités, associations, écoles ...). La compagnie devra estimer un coût de diffusion raisonné facilitant la diffusion de la balade dans le cadre du projet Interreg « *Destination Terrils II* », mais aussi au-delà.

DÉCOMPOSITION DU MARCHÉ EN TRANCHES

La consultation donnera lieu à un marché à tranches, avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

La tranche ferme concerne la production de la « mise en récit » et les livrables.

Date de mise en œuvre : du 1er février au 30 juin 2025.

Prix du marché : 40 000 euros

Ce prix comprend la rémunération des artistes durant les phases de création, les frais d'approche, l'accueil, les frais techniques de la résidence, les divers frais administratifs et la production de livrables.

La tranche conditionnelle concerne la diffusion de la « mise en récit ». La tranche conditionnelle et son prix seront affermis au plus tard neuf mois après notification de la tranche ferme. Le titulaire du marché sera informé par courrier. Sans affermissement avant cette échéance, le marché sera considéré comme achevé. Il n'est pas prévu d'indemnité de dédit, ni d'attente de la tranche conditionnelle.

CONDITIONS D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION ET DURÉE DU MARCHÉ

La prestation devra être conforme à l'objet du marché.

Tranche ferme :

Les résidences de création sur le territoire franco-belge pour produire la « mise en récit » s'effectueront au cours de la période allant du 1er février au 30 juin 2025.

L'artiste ou la compagnie sera autonome pour la logistique des résidences.

Les partenaires pour la mise en œuvre opérationnelle des temps de résidence, sur leurs territoires respectifs, seront Le Boulon à Vieux-Condé (FR) et la maison du Tourisme de Mons (BE)

La contractualisation pour la production de la « mise en récit » et des livrables se fera par le Boulon. Une convention commune signée par l'ensemble des partenaires (la Maison du Tourisme de Mons (BE), la Maison du Tourisme de Charleroi (BE), Culture Commune (FR), Le Boulon (FR), La ville de la Louvière (BE)) précisera la facturation à adopter auprès de chacun selon une clé de répartition en fonction du budget alloué pour la mise en oeuvre de cette activité. .

Tranche conditionnelle :

La balade artistique devra être diffusée dans une période d'un an à partir de sa création, au minimum 6 fois.

La diffusion de la « mise en récit » fera l'objet de contrats de cession distincts avec chaque partenaire.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Merci d'envoyer avant le 10 janvier 2025 minuit, une note d'intention artistique de 3 pages maximum, ainsi que des références de votre parcours artistique, vos expériences en espace public et projets de territoire déjà menés par vos soins.

Merci d'adresser votre candidature à l'adresse mail bonjour@leboulon.fr (merci d'indiquer DT II - MT6 + nom de votre projet dans l'objet du mail)

VOTRE CANDIDATURE DOIT COMPRENDRE :

- ▲ La forme, l'esthétique, la ou les disciplines mises en jeu,
- ▲ La manière dont l'itinéraire sera élaboré (durée, distance, jauge, nombres de balades possible dans une journée ...),
- ▲ Les modalités de travail, notamment avec les publics,
- ▲ La composition de l'équipe artistique et les CV des artistes
- ▲ Un calendrier prévisionnel de résidences
- ▲ Un budget prévisionnel de création
- ▲ Un budget prévisionnel de diffusion
- ▲ Une intention pour le livrable

Vous pouvez joindre des vidéos, images, book, au format numérique.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Ce marché public à publicité libre s'adresse à des artistes de la création contemporaine, belges et français, qui prennent l'espace public comme terrains de jeu et d'actions.

- ▲ Caractère transfrontalier de la proposition (20%)
- ▲ Avoir une expérience et une pratique de la création en espace public (20%)
- ▲ Avoir une démarche compatible avec les principes du développement durable et de respect des espaces naturels (20%)
- ▲ Avoir une expérience de travail in situ (10%)
- ▲ Avoir déjà mené un projet de territoire avec des habitants (10%)
- ▲ Réalisme des enveloppes budgétaires de création et de diffusion, au regard de la proposition artistique déposée (10%)
- ▲ Qualité des livrables (10%)

Dans le cas d'une égalité, le jury se réserve la possibilité d'un entretien avec les candidats sélectionnés.

Le comité de sélection sera constitué de 6 personnes, comprenant la Maison du Tourisme de Mons (BE), la Maison du Tourisme de Charleroi (BE), Culture Commune (FR), Le Boulon (FR), La ville de la Louvière (BE), le CARAH Absl (BE).

RESSOURCES

Mené entre 2017 et 2022, le projet Interreg V « *Destination terrils* » visait déjà le développement d'un tourisme raisonné et durable sur les terrils de l'arc minier franco-wallon. De nombreuses actions ont été conduites avec pour finalité la création d'un portail qui constitue aujourd'hui un outil de promotion touristique des terrils en tant que destination insolite, offrant des paysages atypiques et un écosystème unique en son genre.

Sur ce portail figure le descriptif d'une soixantaine de terrils étudiés

Lien vers le portail : **destinationterrils.eu/fr/carte**

Dans le cadre de *Destination terrils II*, les terrils ont été regroupés par ensemble en déterminant pour chaque ensemble un terril "phare". De nouveaux terrils viennent également compléter cette liste.

15 ensembles de terrils ont été sélectionnés pour :

- ▲ Leur accessibilité (parking, arrêt TEC, infrastructure cyclable, PMR)
- ▲ Leurs qualités patrimoniales, paysagères et environnementales (vestiges industriels, points de vue, biodiversité et espèces protégées...)
- ▲ Des propositions d'itinéraires, sur et autour des terrils ou de liaison entre ceux-ci

ASSURANCES

Le prestataire devra justifier, avant la signature du marché, au moyen d'une attestation portant mention de l'étendue de la garantie, qu'il est titulaire d'un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations

DROITS

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Valenciennes est compétent en la matière.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec le présent contrat, les parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), ainsi qu'à toutes les règles complémentaires applicables aux données personnelles en France

Interreg  Cofinancé par l'Union Européenne
Medefinancierd door de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen

Destination terrils II



Promouvoir l'attractivité de l'arc minier franco-wallon à travers le déploiement d'une **offre touristique et culturelle** transfrontalière **innovante, durable et inclusive.**



DESTINATION
Pays de Charleroi
MAISON DU TOURISME

LA **LOUVIÈRE**
vous êtes au centre de tout



CENTRE NATIONAL
DES ARTS DE LA RUE
ET DE L'ESPACE PUBLIC



Centropôle

